

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>AquiFix®</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Aucune.
<b>Usage recommandé</b>	Assainissement des sols et des eaux souterraines.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).

### Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

<b>Nom de la société</b>	REGENESIS
<b>Adresse</b>	1011 Calle Sombra San Clemente, CA 92673 États-Unis
<b>Informations générales</b>	949-366-8000
<b>Courriel</b>	CustomerService@regenesisis.com

<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	UNIQUEMENT en cas d'accidents concernant les marchandises dangereuses (déversement, fuite, feu, exposition ou accident), appelez CHEMTREC 24/7 au:
<b>États-Unis, Canada</b>	(+1)-800-424-9300
<b>International</b>	+1 703-741-5970

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Attention	
<b>Mention de danger</b>	Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée.	
<b>Conseil de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	Se laver soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter des gants de protection.	
<b>Intervention</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.	
<b>Stockage</b>	Non attribué.	
<b>Élimination</b>	Non attribué.	
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.	
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).	

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acides gras solides		-	10 - 30
Eau		7732-18-5	7 - 13
Lactate de sodium		72-17-3	1 - 10

Dénomination chimique	Numéro d'enregistrement CAS	%
Nutriments	-	0 - 5
Acide lactique	50-21-5	0.1 - 1.0
Adjuvant propriétaire	-	0.1 - 1.0

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique.  
Les composants non répertoriés sont soit non-dangereux ou inférieurs aux limites à déclarer.

#### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Brouillard d'eau. Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO2).
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.  Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.  Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Éviter une exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

<b>Limites d'exposition professionnelle</b>	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
<b>Valeurs biologiques limites</b>	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Assurer l'accès à une douche oculaire. Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les taux de renouvellement de l'air doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées.
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité chimique. En cas de risque d'éclaboussures : Un écran facial est recommandé.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Porter des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Utilisation recommandée : Matériau des gants: caoutchouc nitrile, épaisseur de la couche : 0,11 mm, temps de protection : >= 480 min.
<b>Autre</b>	Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Protection respiratoire</b>	Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent porter des appareils respiratoires agréés appropriés. Porter un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH afin de limiter l'exposition par voie aérienne au lieu d'utilisation. Porter un respirateur homologué CEN muni d'une cartouche appropriée, adapté aux concentrations constatées dans l'air. Le choix du respirateur adéquat doit être effectué par un professionnel qualifié.
<b>Dangers thermiques</b>	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Apparence</b>	
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Suspension colloïdale.
<b>Couleur</b>	Blanc à havane.
<b>Odeur</b>	Léger
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	> 4 - < 6
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>Point d'éclair</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>Taux d'évaporation</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Brûle en cas d'incendie.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.

<b>Tension de vapeur</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>Densité de vapeur</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Sans objet (le produit est un mélange).
<b>Température d'auto-inflammation</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>Température de décomposition</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>Viscosité</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Viscosité cinématique</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Conditions à éviter</b>	Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Ingestion</b>	Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
-------------------	----------------	-----------------------------

Acide lactique (CAS 50-21-5)

#### Aiguë

#### **Orale**

DL50

Rat

3543 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Sensibilisation respiratoire** Pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation cutanée** On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

<b>Cancérogénicité</b>	Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Pas un danger par aspiration.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Autres informations</b>	On a noté aucun autre effet spécifique aigu ou chronique sur la santé.

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.	
<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.	
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>		
<b>Log K<sub>ow</sub> du coefficient de répartition octanol/eau</b>		
Acide lactique (CAS 50-21-5)	-0.72	
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible pour ce produit.	
<b>Autres effets nocifs</b>	Aucun(e) connu(e).	

## 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

<b>TMD</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>IATA</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>IMDG</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC</b>	Non déterminé(e).

## 15. Informations sur la réglementation

<b>Réglementation canadienne</b>	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
<b>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</b>	Non réglementé.
<b>Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)</b>	Non inscrit.
<b>Gaz à effet de serre</b>	Non inscrit.

## Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

## Règlements internationaux

### Convention de Stockholm

Sans objet.

### Convention de Rotterdam

Sans objet.

### Protocole de Kyoto

Sans objet.

### Protocole de Montréal

Sans objet.

### Convention de Bâle

Sans objet.

## Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	16-Février-2023
<b>Date de la révision</b>	21-Février-2023
<b>Version n°</b>	02
<b>Références</b>	ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Regenesis ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.